



PUBLIÉ LE
07 AVR. 2023

007 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION
afin de réaliser les travaux de ENEDIS dépose de réseau HTA pour
construction de la crèche
Rue Delbecque 59 990 ESTREUX

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 13 / 04 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 Km / heure

Restriction sur section courante

Article 2 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise S M E Groupe LECLERE 283 rue Philibert Delorme 59 490 SOMAIN

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Monsieur Luidgi BENASSENI de la société SME Groupe LECLERE à Somain
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

07/04/2023

Transmis au sous-préfet, le

07/04/2023

Fait à ESTREUX, le 06 avril 2023

Le Maire